



Dans ce numéro

1. **Edito**
2. **Vivre à Cras**
3. **Infos pratiques**
4. **Echos du Conseil Municipal**
5. **Intercommunalité 3C2V**
6. **Pays Sud Grésivaudan**
7. **Paroles aux associations**

Chers habitants de CRAS,

Après un été maussade qui, je l'espère, a permis à toutes et tous de prendre un peu de repos, la rentrée, scolaire, associative, et professionnelle est là et les activités reprennent un cours normal.

La réforme des rythmes scolaires, initiée dès 2013, a permis à tous, enseignants, personnels, parents et enfants, de reprendre sereinement le chemin de l'école. En effet, l'expérimentation des temps périscolaires, par la qualité des animations, modestes certes, mais motivantes et enrichissantes pour les enfants, ainsi que la compétence et l'investissement des personnels et des intervenants bénévoles ne sont plus à démontrer.

Notre école compte 21 enfants en cycle élémentaire et 28 en maternelle. L'accueil en maternelle de quelques enfants de CHANTESSE et VATILIEU, selon les règles initiées par le fonctionnement intercommunal depuis les années 1990, a permis de maintenir nos deux classes, la vocation de cette mutualisation scolaire étant bien évidemment de lisser le nombre d'enfants, selon les besoins, sur les regroupements pédagogiques de CRAS MORETTE d'une part et CHANTESSE NOTRE DAME DE L'OSIER d'autre part.

Ce 27^e numéro de notre journal communal est riche en informations de toute nature et j'espère qu'il vous apportera un éclairage suffisant tant sur la vie communale, municipale et associative, qu'intercommunale.

Je remercie au passage les élus chargés de la commission information et communication, qui font preuve d'ingéniosité et de savoir faire pour confectionner ce journal, avec enthousiasme et détermination.

Croyez, chers habitants de CRAS, à l'assurance de mon profond respect.

Nicole DI MARIA

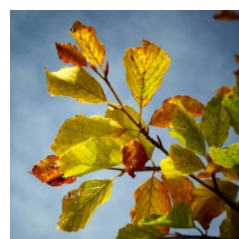
La Crazette

Bulletin d'informations
municipales

Mairie de Cras
12 route des Ecoles - 38210 CRAS
Tel 04 76 07 94 10
Fax 04 76 07 55 87
Courriel :
mairie.cras@laposte.net

Responsable de publication :
Nicole DI MARIA
Commission Communication

**Ne pas jeter sur la voie
publique**



Vivre à Cras



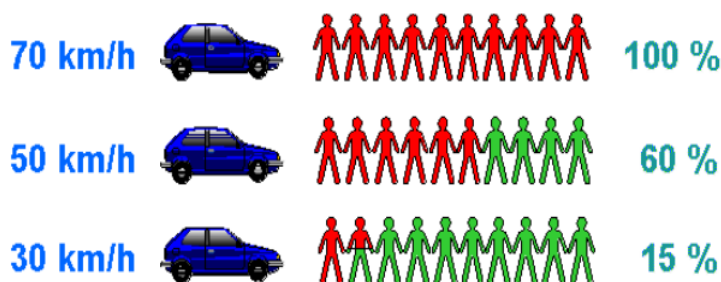
UNE VITESSE LIMITEE POUR PRESERVER DES VIES...

La distance d'arrêt d'une voiture roulant à 50 km/h est de 29 mètres, à 30 km/h elle est de 13 mètres (sur chaussée sèche et sans emprise d'alcool).

Lors d'une collision avec une voiture roulant à 50 km/h, un piéton n'a que 40 % de

chance de survie, à une vitesse de 30 km/h cette chance de survie est égale à 85 %. L'impact lors d'une collision à 50 km/h est égal à une chute libre de 10 m ou de 3 étages. À 30 km/h, l'impact correspond à une chute de 3,5 m ou « seulement » 1 étage.

Risque pour un piéton d'être tué lors d'un choc contre une voiture



A Cras, **la vitesse maximale autorisée est de 30 km/h pour tous les véhicules**, pour que tous les habitants circulent sereinement.

Le piéton, le cycliste, l'automobiliste et le conducteur d'engin agricole doivent évoluer ensemble et partager l'espace des routes du village.

La sécurité des uns engage la responsabilité des autres.

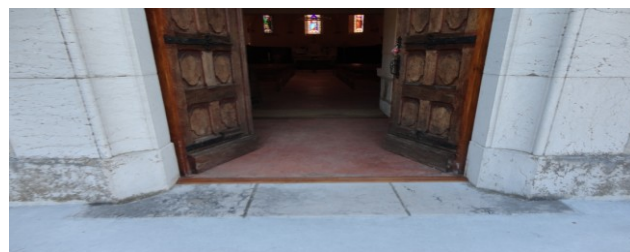
LES TRAVAUX EN COURS



- les travaux d'enfouissement de la Pératière,
- les travaux du cimetière,
- les travaux d'urgence de sécurisation de la falaise au-dessus de la route du Suzet après éboulement d'un rocher,
- le fauchage du bord des routes communales,
- le curage du ruisseau,
- la réfection de la route de Montferrier,
- la construction du four à pain communal ...

Pour votre sécurité, redoublez de vigilance à l'approche de la zone en travaux. Ne vous approchez pas des barrières, ne déplacez pas les barrières : ces dernières sont là pour **vous protéger** et protéger les travaux en cours.

Merci aux cralins qui nous aident bénévolement dans la gestion quotidienne de la commune et qui partagent leurs compétences, comme pour la réfection du seuil de l'Eglise,



l'extraction de la terre pour les murs en pisée autour du point propre, le don d'un meuble pour le pèri scolaire...



JOURNEES DE MEMOIRE

2014 : année de commémoration des deux Guerres

A travers les commémorations et les festivités organisées sur tout le territoire, la France rendra hommage aux combattants de toutes origines qui se sont battus et sont morts pour elle. Pour le ministre Kader Arif, c'est l'occasion de "transmettre aux jeunes générations une mémoire qui constitue l'un des piliers de la citoyenneté et du vivre ensemble".

En 2014, la France est au rendez-vous de son histoire dès le mois de juin avec les célébrations du 70e anniversaire de la Libération et cet automne avec le centenaire de la Grande Guerre.

Le 70e anniversaire de la Libération...



Avec la commémoration du Débarquement
le 6 juin 2014 en Normandie.

Le 15 août 2014, 21 nations africaines dont les soldats ont participé à la Libération de la France ont été invitées aux commémorations du débarquement en Provence.

A Cras, une exposition du Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère :

Automne 43 Résistance et répressions
du 8 au 12 novembre 2014 à la salle des fêtes.



et la Grande Guerre

Moment d'unité nationale, la célébration du centenaire de la Grande Guerre :

- 80 nations engagées en 14-18 ont participé **au défilé du 14 juillet.**

- Le 1^{er} août 1914, l'ordre de mobilisation générale avait été affiché dans tous les villages de France. La population avait été invitée à se rassembler sur la place principale par la sonnerie du tocsin.

En mémoire aux combattants, à Cras, le 1^{er} août, la cloche de l'église a sonné quelques minutes.



Afin de rendre hommage aux soldats du monde entier qui se sont battus en France, un mémorial sera inauguré, **le 11 novembre 2014**, à Notre-Dame-de-Lorette. Les 600 000 noms des soldats de toutes origines morts entre 1914 et 1918 dans le Nord-Pas-de-Calais y seront gravés par ordre alphabétique.

A Cras, nous nous rassemblerons autour du monument aux morts.

Les cérémonies nationales commémorent la mémoire des faits d'armes des grands hommes, des combattants et le sacrifice des victimes civiles ou militaires des guerres.



Des journées nationales annuelles ont été instituées par des textes législatifs ou réglementaires. C'est pourquoi, le monument aux morts est orné des drapeaux.

19 mars : la journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc,

Le dernier dimanche d'avril : la journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation,

8 mai : la commémoration de la victoire du 8 mai 1945,

Le 2ème dimanche de mai : la fête nationale de Jeanne d'Arc et du patriotisme,

27 mai : la journée nationale de la Résistance,

8 juin : la journée nationale d'hommage aux "morts pour la France" en Indochine,

18 juin : la journée nationale commémorative de l'appel du général de Gaulle,

16 juillet si c'est un dimanche, ou le dimanche qui suit : la journée nationale à la mémoire victimes des crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux "Justes" de France,

25 septembre : La journée nationale d'hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives,

11 novembre : la commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 et l'hommage rendu à tous les morts pour la France,

Infos pratiques

Numéros d'urgence



SAMU



Police
Gendarmerie



Pompiers



Toutes
urgences

Centre anti-poison :

+33 (0)4 76 42 42 42 (Grenoble)

+33 (0)4 72 11 69 11 (Lyon)

Centre des grands brûlés :

+33 (0)4 78 61 89 50 Lyon

Urgences médicales : 0810 015 033

EDF Dépannage : 0 810 333 338

CCV Régie des eaux : 04 76 36 90 57

MAIRIE DE CRAS

T. 04 76 07 94 10

F. 04 76 07 55 87

Courriel : mairie.cras@laposte.net

Site Internet: <http://www.cras.sud-gresivaudan.org/>

Horaires d'ouverture

Mardi : 9h à 12h

Vendredi : 13h30 à 17h

1^{er} et 3^{ème} samedi du mois de 9h à 12h

ETAT CIVIL :

Décès de Mme Denise LIOTARD née BRUN,
Mme Lydia SIBUT, née KOLISCHOWA,
Mme Michèle HERMITTE née LAURENT-GONNET.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES



L'inscription sur les listes électorales est possible à tout moment de l'année mais la

personne qui s'inscrit ne pourra voter qu'à partir du 1^{er} mars de l'année suivante (après révision annuelle des listes électorales). **Pour pouvoir voter en 2015, il faut donc s'inscrire avant le 31 décembre 2014.**

Les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans sont inscrits d'office, à l'exception des jeunes non recensés ou recensés tardivement ou ceux ayant déménagé.

Recensement militaire des 16 ans

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent le 16ème anniversaire.

Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics.

Le jeune ou son représentant légal doit se présenter à la mairie muni des pièces suivantes :

- carte nationale d'identité en cours de validité ou tout autre document justifiant de la nationalité française,
- justificatif de domicile,
- livret de famille.



ECOLE

A la rentrée 2014, tous les élèves des écoles publiques bénéficient d'une nouvelle organisation du temps scolaire qui offre à chaque enfant de meilleures conditions pour mieux apprendre.

Un site internet :

<http://5matinees.education.gouv.fr> a été créé par le Ministère de l'Education Nationale.

Syndicat Scolaire Intercommunal



<http://syndicat5ecoles.fr/>

Informations pour tous les parents d'élèves des écoles du Regroupement : CRAS/ MORETTE/ CHANTESSE/ NOTRE DAME DE L'OSIER/ VATILIEU.

ECOLE DE MORETTE

Horaires des classes

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h55-12h10 13h45 - 15h45

Mercredi : 9h00-12h00

Les horaires sont les mêmes pour les deux classes

Enseignantes

Classe maternelle GS/CP : Madame Fabienne ROCHE

Classe élémentaire CE1/CE2 : Madame Monique BATTUZ



ECOLE DE CRAS

Horaires des classes

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

9h-12h15 14h30-16h30

Mercredi : 9h00 -12h00

Les horaires sont les mêmes pour les deux classes

Enseignantes

Classe maternelle PS/MS: Madame Catherine WATRE

Classe élémentaire CM1/CM2: Madame Gwladys MARTIN et Monsieur Houari HOCINE (le mardi et un mercredi sur quatre)



GARDERIE DE CRAS

Horaires

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Le matin de 7h30-8h50

Le soir de 16h20-18h00 précises.

Mercredi : 7h30-8h50 / 12h00-12h30

Les enfants fréquentant la garderie du soir doivent être munis de **leur ticket de garderie**.

Cela permet à la fin des horaires de classe, de savoir si votre enfant doit se rendre à la garderie ou non, et le nom de la personne qui doit récupérer l'enfant.

Un ticket par jour et par enfant.

TEMPS PERI-SCOLAIRE

Les horaires :

Pour l'école de Cras 13h45 à 14h30

Pour l'école de Morette 15h 45 à 16h30

Pour y participer, **l'inscription** au préalable est **obligatoire**.

Nouveau ! Cette année le formulaire d'inscription est accessible via le site du syndicat scolaire : <http://www.syndicat5ecoles.fr/2396-formulaire-d-inscription-periscolaire.htm>



Echos du Conseil Municipal

Tous les comptes rendus complets des conseils municipaux sont consultables en mairie ou via le site internet de la commune. Sont présentées ci après de manière résumée les délibérations.

SEANCE DU 20/05/2014

2014-30 : DECISION MODIFICATIVE N°2 :

Pour virements de crédits nécessaires afin de régulariser le montant des dépenses imprévues 750.00 €.

2014-31 : VALIDATION DU BUREAU D'ETUDE :

Concernant la réalisation des travaux de restructuration du bâtiment de la mairie-école, choix d'une mission de maîtrise d'œuvre nécessaire pour la conception et la réalisation de l'opération.

Le Conseil Municipal a retenu le cabinet RA2 représenté par Monsieur Vincent RIGASSI classée n°1 comme titulaire de la mission de maîtrise d'œuvre pour un montant de 59 096,00 € HT soit 70 915.20 € T.T.C.

2014-32 : TAUX IMPOSITION VOTE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VINAY :

Le conseil municipal délibère pour entériner les taux d'imposition votés par la 3c2v lors du conseil communautaire du 30 avril.

La CFE (Contribution Foncière des Entreprises) passe de 24,93 % à 25,69%, soit une augmentation de taux de 0.76%.

Un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties fixé à 0,5% est voté. L'impôt des ménages augmente en conséquence de 3,82€ par habitant.

QUESTIONS DIVERSES :

Remise par les agriculteurs de 2 chèques, représentant le bénéfice de la mondée, l'un à destination du C.C.A.S pour un montant de 80€,

l'autre pour l'ADMR, d'un montant de 100€. Le Maire et l'équipe les remercient.

SEANCE DU 02/07/2014

2014-33 : CHANGEMENT D'APPELATION DE VOIRIE : Prise en compte du chemin du Périer.

2014-34 : VALIDATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA REGIE EAU et ASSAINISSEMENT

2014-35 : MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE :

Nicole Di Maria rappelle que les dotations vont encore baisser et donne lecture de la motion proposée par l'association des Maires de France. L'objectif n'est pas de se positionner contre le gouvernement mais d'alerter sur la baisse massive des dotations de l'Etat, ainsi que sur le transfert de certaines compétences.

2014-36 : CONVENTION CADRE AGENCE URBANISME :

Le dispositif d'adhésion à l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise « A.U.R.G » est financé au niveau intercommunal. Guido MARTOIA Guido sera le délégué titulaire.

2014-37 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU DOCUMENT D'URBANISME NUMERISE :

En partenariat avec le Conseil Général, le Préfet et la commune pour permettre d'avoir une base de données structurée avec tous les POS, PLU et cartes communales. La dématérialisation se fera selon un même format et une même structuration. C'est le Conseil Général qui paiera la prestation de fourniture des données numériques.

QUESTIONS DIVERSES

- Point sur les travaux
- Lecture de compte rendu de la réunion avec M. VALLET responsable des travaux au territoire.
- Concernant les aménagements, et marquages sur la D201. Il attend un croquis de la part de la commune.

- Membres de la commission Départementale de Coopération Intercommunale :

Madame Laura BONNEFOY et Monsieur Jean-Pierre FAURE ont été désignés.

SEANCE DU 03/09/2014

2014-38 : AMENAGEMENT DE SECURITE : Protection des personnes et des biens

Création d'un mur de pierre le long de la voie communale du Suzet suite à chute de pierre.

2014-39 : PLAN PROTECTION ATMOSPHERIQUE de la Région Grenobloise

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que dès 2006, l'agglomération de Grenoble se dotait d'un PPA (Plan de Protection de l'Atmosphère). L'objectif est le respect des valeurs limites réglementaires de la qualité de l'air fixées au niveau européen, et à la protection des populations les plus exposées à l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique. La collectivité a bien pris note des préconisations préfectorales. La population est tenue informée. Dans notre collectivité, le brûlage des déchets verts est interdit. Toute nouvelle construction devra respecter les modalités imposées par le PPA.

2014-40 : RENOUVELLEMENT LOCATION D'UNE PARTIE DU BÂTIMENT COMMUNAL ET TARIF DE LOCATION

Validation du renouvellement pour un loyer mensuel de 300 € formalisé par une convention entre la commune propriétaire des lieux et le locataire, c'est-à-dire la SARL Maçonnerie Nature, pour 80m².

2014-41 : CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE SOFCAP (Hausse tarifaire)

Madame le Maire rappelle que la commune a, par délibération (2011-05) adhéré au contrat groupe assurance contre les risques statutaires mis en place par le Centre de gestion de l'Isère avec la SOFCAP-GENERALI. A compter du 1er janvier 2015, des taux de cotisation au contrat groupe d'assurance augmenteront de 5% pour les collectivités employant entre 1 et 10 agents :

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet.

2014-42 : AMENAGEMENT DE SECURITE VOIRIE COMMUNALE MARQUAGE AU SOL

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de sécuriser le cheminement des piétons, particulièrement les enfants sur le trajet de l'école.

Deux zones dangereuses ont été identifiées :

- Départementale 201 du centre village à la sortie d'agglomération direction Vatilieu.

- Voie communale du Marais depuis le centre Village jusqu'au lotissement « Muzias »

Pour ce faire, après rencontre et conseils des techniciens voirie du Conseil Général, il est proposé de procéder à des marquages au sol sur la départementale 201 ainsi que sur la voie communale du Marais.

QUESTIONS DIVERSES :

Aménagement du Centre Village : EPFL (Ets Public Foncier Local)

La négociation avec la propriétaire est toujours en cours.

Convention « Lire et Faire Lire »

Cette action, sous l'égide de La Ligue de l'Enseignement, est en place depuis plusieurs années et donne

satisfaction. L'adhésion à la Ligue est financée alternativement par les communes de CRAS et MORETTE. En 2014, l'adhésion relève de la commune de Morette.

Orange : renouvellement de permission de voirie. L'utilisation du domaine public communal par Orange apporte à la commune une redevance annuelle.

Points sur les aménagements routiers : route de Montferrier. Il a été évoqué lors du dernier conseil l'utilisation de gros engins sur la voirie, non adaptée. Madame le Maire propose de réglementer le tonnage des véhicules empruntant cette voirie. Des dérogations à caractère exceptionnel pourront être délivrées



par la collectivité et seront assorties d'une convention en précisant les modalités.

Charte Forestière des Chambaran : création d'une commission communale. Gérard VEYRET est chargé de mettre en place cette commission et de contacter les personnes susceptibles de participer.



Intercommunalité 3C2V



Retrouvez tous les comptes rendus des conseils communautaires de la 3C2V sur le site <http://www.ccvinay.sud-gresivaudan.org/>

OUVERTURE DU NOUVEAU MULTI ACCUEIL INTERCOMMUNAL

3 Avenue Brun Faulquier
38470 VINAY

Tél : 04 76 36 90 14

multi-accueil@3c2v.fr

Possibilités de garde par demi ou par journées complètes. Une inscription préalable est nécessaire. Un accueil d'urgence est possible en cas de force majeure.



EXPOSITION

Du 2 septembre au 30 octobre 2014 à Saint Antoine l'Abbaye organisée par l'office de Tourisme du Pays de Saint Marcellin

« De l'ombre à la lumière » de Gisèle VIAL



EMPLOIS D'AVENIR

L'Etat soutient ainsi la création de 150 000 emplois d'avenir d'ici 2014.

2 objectifs :

- améliorer l'insertion professionnelle
- favoriser l'accès à la qualification des jeunes peu ou pas qualifiés

Pour les jeunes de 16 à 25 ans (ou jusqu'à 30 ans pour les travailleurs handicapés), peu ou pas diplômés et à la recherche d'un emploi peuvent poser leur candidature pour un emploi d'avenir.

Où se renseigner ?

Mission Locale Pays du Sud Grésivaudan Maison de l'économie

7 rue du Colombier
38160 Saint Marcellin

Tel : 04 76 38 83 42

E-mail : missionlocale@pays-saint-marcellin.fr

Site : <http://missionlocale.sud-gresivaudan.org/>

Permanences sur Vinay

Pôles des services 3av Brun Faulquier

OUVERTURE DE LA MAISON DES FAMILLES



3 rue du colombier 38160
Saint-marcellin - 04 56 33 30 20

Horaires

Mardi : 13h30 à 18h,

Mercredi : 9h à 12h - 14h à 17h,

Jeudi 14h à 17h

Informations, écoute individuelle ou collective, accompagnement, partage de moments privilégiés autour d'ateliers favorisant le lien social ou familial.

Adulte en demande de conseils ou de pistes pour surmonter un moment difficile (mal-être, isolement, troubles alimentaires, addiction, etc...), parent en devenir ou préoccupé par le comportement d'un enfant ou d'un ado, vous serez peut-être amené à pousser la porte de la maison des familles. Vous serez accueillis, informés, orientés vers un groupe de parents ou, si nécessaire, vers un professionnel.

Au programme de la rentrée : des ateliers cuisine, des ateliers parents d'enfants et d'ados, des ateliers duo avec son enfant (lecture, yoga, cuisine), des conférences et un stage "écran total" pendant les vacances de Toussaint en partenariat avec le service jeunesse...).

L'AGENDA EN BREF



Le 30 septembre à Vinay salle des fêtes de 15 à 16h.

Comment éviter les chutes et entretenir sa forme pour les seniors : Le CCAS de Vinay et de St Marcellin, en lien avec le service autonomie du Conseil Général de l'Isère, propose une conférence afin de présenter les ateliers de prévention des chutes qui seront accessibles aux personnes de plus de 65 ans prochainement.



Le 2 octobre : Conférence "Mon ado et les écrans" de Thomas Gaon, psychologue membre de l'observatoire des mondes numériques en sciences humaines.

A 20h espace Saint-Laurent Saint-Marcellin.



Le 7 octobre : rythme de vie de l'enfant.

Conférence pour les parents d'enfants de 0 à 10 ans animée par le docteur Challamel de l'association Prosom.

A 19h30 espace Saint-Laurent salle de conférences Saint-Marcellin - entrée libre.

APPEL A PROJET JEUNES- MSA ALPES DU NORD



santé
famille
retraite
services

Chaque année la MSA Alpes du Nord encourage les projets des jeunes des départements de l'Isère, la Savoie et la Haute- Savoie, avec l'appel à projets jeunes (APJ) "Mieux vivre en milieu rural ».

Les projets peuvent porter sur 4 domaines : Cultures et arts, Solidarité et citoyenneté, Santé et activités physiques ou sportives, Thématiques inexplorées et démarches innovantes.

Renseignements en contactant la MSA de l'Isère.

Parole aux associations

CLUB AMITIE RENCONTRE

Choucroute dansante

Dimanche 19 octobre 2014, 12h, salle des fêtes.

Réservation avant le 13 octobre au :

04 76 07 09 33 ou 04 76 07 26 83



KARATE CLUB DE CRAS

Le Club de Karaté de Cras a repris ses entraînements depuis le **Mercredi 3 Septembre** avec plus de douze créneaux hebdomadaires pour tous les âges et quelques nouveautés cette saison. Les cours sont renforcés pour le créneau « baby » avec une ouverture aux 3-4 ans, et un nouveau créneau voit le jour pour la préparation des équipes aux compétitions.



Les entraînements ont lieu à la salle d'évolution de l'école maternelle de Cras et sont ouverts à tous les publics, pour la pratique du sport, de l'art martial, en loisir ou en compétition.

Les bons résultats de la saison écoulée notamment au niveau national avec une deuxième place à la Coupe de France de combiné ont renforcé la motivation des jeunes Cralins qui ont déjà repris la préparation physique cet été pour être prêts lors des échéances sportives à venir. Tous les renseignements sont sur www.karatecras.com

Et vous pouvez voir les résultats ainsi que supporter les athlètes Cralins sur Facebook « Karaté Club de Cras ».

Atout Cras !

Cet été, suite à la fête des vacances, Atout Cras a animé la traditionnelle Vogue qui a eu lieu le samedi 19 juillet 2014. Concours de pétanque, balades en calèche, et repas friture animaient la salle des fêtes ce jour-là.

Après des vacances bien méritées, Atout Cras fait aussi sa rentrée. Le programme s'annonce chargé en surprises et découvertes ! Alors, à vos agendas !

Tout d'abord, commençons par le sport.



Les cours de gym reprendront tous les mercredis, de 17h30 à 18h30 pour le cours de gym douce puis de 18h30 à 19h30 pour le cours de renforcement musculaire.

Nous accueillerons une nouvelle professeure diplômée cette année. **Deux cours d'essai sont proposés les 24 septembre et 1er octobre.**

L'écho de la Pérola, dirigé par Armelle EFFANTIN, fera lui aussi sa rentrée le **samedi 27 septembre**, afin de nous préparer de nouvelles surprises pour cette saison.



Ensuite, place à la détente. Après les soirées jeunes, place aux parents et aux adultes ! Amateurs de jeux de cartes, jeux de société, de stratégie ou jeux en équipes, rendez-vous le **lundi 10 novembre au soir.**



N'oubliez pas **le repas autour du monde** qui aura lieu **le 11 novembre à midi à la salle des fêtes**. Nous nous sommes inspirés des travaux de nos enfants lors du temps périscolaire, et nous vous ferons voyager au Mexique ! Et si les jeunes en manifestent l'envie, nous leur avons réservé **le samedi 6 décembre au soir.**

Nous vous ferons parvenir plus d'informations dans vos boîtes aux lettres.

Toute l'équipe d'Atout Cras vous souhaite une bonne rentrée. A bientôt !

<http://atoutcras.over-blog.com>

SOU DES ECOLES CRAS MORETTE

grandsoudesecoles@gmail.com

Voilà, c'est une nouvelle année scolaire qui commence et nous sommes heureux de vous annoncer qu'un nouveau bureau a été élu !

Les manifestations et festivités proposées par le Sou des Ecoles Cras-Morette peuvent continuer leur cours...

En première date, la traditionnelle

brocante le dimanche 5 octobre 2014

à la salle des fêtes de Cras de 8H à 18H.

Suivront ensuite :

La vente de caillettes et pains et pétafine fin novembre

La vente de produits de Noël le matin du 24 décembre 2014

..et nous espérons encore bien d'autres moments.

Nous rappelons que le Sou des Ecoles est une association de parents d'élèves scolarisés sur les communes de Cras et Morette. Elle permet le financement de projets scolaires (en lien avec les projets pédagogiques) proposés par l'équipe enseignante et toujours aussi divers les uns les autres et d'une année à l'autre.

Nous vous attendons nombreux lors de ces événements.

...au 5 octobre...



CHASSE

Arrêté 2014178-0023 relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse en Isère

La période d'ouverture de la chasse à tir et de la chasse au vol est fixée pour le département de l'Isère : du 14 septembre 2014 au 28 février 2015 au soir.

La chasse de toutes espèces est interdite pendant toute la période de chasse le vendredi.

POMPIERS

Vous êtes intéressés :

- Par l'esprit d'équipe,
- Par la solidarité,
- A apprendre les gestes qui sauvent,
- Pour donner du temps aux autres,
- Par l'action



Rejoignez les sapeurs pompiers de Tullins !

Pour tous renseignements

Caserne de Tullins-Fures 04 76 27 98 85

Prochaines collectes de sang

Salle des fêtes de Tullins - De 16.30 h à 20h00



Mercredi 08/10/14

Lundi 13/10/14

Mardi 16/12/14

Vendredi 26/12/14

- En France chaque jour, 8 000 dons de sang sont nécessaires, pour sauver des accidentés, mais aussi des malades qui ont besoin chaque jour de produits sanguins.
- Aucun produit artificiel ne peut aujourd'hui remplacer le sang humain.
- La population vieillissant, les progrès de la médecine soignant plus facilement de nombreuses maladies, les besoins en dons de sang augmentent.
- La régularité des dons est indispensable car le sang a une durée de vie courte :
- 42 jours pour les globules rouges,
- 5 jours pour les plaquettes.

En savoir plus sur : <http://www.dondusang.net>



APLOMB

Formation à l'écoconstruction et
à la restauration du patrimoine

La construction du four a commencé !

Mercredi 17 septembre, les 12 stagiaires du centre de formation Aplomb ont posé les chaises pour l'implantation du futur four à pain communal de Cras.

Les fouilles étaient creusées le lendemain. Les fondations sont en bonne voie au mercredi 23 septembre. La réalisation du pignon nord en pisé est prévue pour la deuxième semaine d'octobre.

N'hésitez pas à nous faire une petite visite, le chantier est ouvert à tous les curieux. Il n'y a personne ? les travailleurs peuvent se trouver en cours théorique à la maison des associations de Saint-Marcellin (souvent en début de semaine), ou en stage en entreprise (première période du 20 octobre au 7 novembre).

Ce chantier d'application va animer la formation actuelle d'ouvrier professionnel en restauration du patrimoine qui se terminera le 12 juin 2015.

Si vous souhaitez participer à la construction, faites le savoir en mairie, si vous êtes assez nombreux, cela peut s'organiser.

Si vous devez refaire votre toit en tuile canal, merci de penser à nous : nous sommes preneurs des tuiles anciennes, voire des pièces de charpente pour réaliser un four communal vraiment cralin.

Par ailleurs, dans le cadre des **rencontres « écobatiment »** organisées par la maison de l'emploi et du développement durable du pays voironnais et du Sud Grésivaudan, l'atelier technique d'Aplomb ouvre ses portes le **mercredi 19 novembre de 13h30 à 17h**. On vous attend nombreux pour échanger avec vous.

En savoir plus sur Aplomb : <http://aplomb.sud-gresivaudan.org/>

Façade sud

